Réserves rapides et complémentaires

Contribution d'EON

Considérez-vous que ce découpage soit satisfaisant ?

EON considère que le découpage semaine/week-end est plus efficace dans le sens où il permet une valorisation plus étendue et moins complexe à gérer qu'un découpage journalier.

Considérez-vous que la période mensuelle soit une période suffisamment étendue pour les offres« longues » ?

La période mensuelle représente une bonne durée de valorisation, elle est suffisante pour permettre des offres longues.

Pour quelles raisons souhaiteriez-vous que la rémunération des capacités soit réalisée au prix marginal ? Pour quelles raisons souhaiteriez-vous que la rémunération des capacités au prix d'offre soit maintenue ?

EON, au même titre que d'autres acteurs soutient depuis longtemps une rémunération au prix marginal plutôt qu'au prix d'offre. Une telle évolution est bénéfique pour plusieurs raisons :

- Limitation du pouvoir de marché : aujourd'hui seul l'acteur historique est capable de pourvoir le volume que RTE souhaite contractualiser. Une rémunération identique permettra à plus d'acteurs de proposer des offres
- Baisse des prix : la rémunération au prix marginal permet d'assurer une plus ample liquidité au marché ce qui à terme peut mener à un environnement concurrentiel qui devrait tirer les prix vers le bas
- Transparence : aujourd'hui le marché est plutôt de nature opaque dans le sens où RTE ne peut pas divulguer les prix de rémunération.

Lors de la réunion de concertation du 28 octobre, certains acteurs ont questionné la formulation de cette pénalité. RTE est disposé à revoir le niveau de cette pénalité en fonction du retour des acteurs (pénalité proportionnelle, forfait ?), tant que celle-ci est de nature à maintenir l'incitation d'une première liste d'engagement à 16h30 en J-1.

EON partage la proposition de RTE de maintenir une première liste d'engagement avant 16h30.

Considérez-vous qu'une informatisation des déclarations d'accords soit de nature à faciliter les échanges de capacités ?

La mise en place de NER doit en effet contribuer au développement des échanges de capacité puisqu'il permettra aux acteurs d'échanger leurs obligations sur un marché secondaire.

Quels avantages et inconvénients voyez-vous pour chacun des deux régimes proposés ? Quel régime souhaitez-vous voir mis en place : prêt d'EDA ou transfert d'obligation ?

EON estime que le régime dans lequel la pénalité est transférée à B en cas de défaillance est préférable dans un système NER. Il est préférable que la gestion de l'ensemble des obligations contractuelles de B se fasse à travers un contrat privé avec A.